

Atelier pour l'Afrique Subsaharienne
"FORMATION DE MASSE EN MILIEU RURAL, ÉLÉMENT DE RÉFLEXION POUR LA
DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE"

Ouagadougou, Burkina Faso
30 mai au 3 juin 2005

**Le témoignage d'un agriculteur chargé des questions de formation au sein
de son organisation paysanne**

DEGUENON Edgar
Chargé de formation à l'Union Communale des Producteurs de Cotonou
BENIN

Introduction :

Le défi du développement de l'agriculture pour faire face au rouleau compresseur de la mondialisation reste une préoccupation entière dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara. Ce décollage du secteur agricole passe forcément par un renforcement multidimensionnel des capacités des différents acteurs impliqués dans le processus. Entre autres éléments de réflexion nous pouvons citer : la Vulgarisation Agricole, la Recherche Agricole et le Conseil Agricole.

Chacun de ces concepts qui sont, jusqu'ici mis en œuvre d'une façon ou d'une autre, mérite d'être repensé pour faire face aux nouvelles exigences d'une agriculture orientée vers la diversification et l'approche filière.

Cette réflexion est basée sur des illustrations provenant d'expériences de deux projets en cours au Bénin à savoir :

- Le Projet d'Appui Institutionnel à la Modernisation de l'Agriculture Familiale (PAIMAF),
- Le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE).
- Et de l'expérience en matière de formation de l'UCP - COTONOU.

Mais avant, permettez que je dise un mot sur la formation initiale en agriculture au Bénin.

Je suis Agriculteur maraîcher ; je n'ai pas reçu de formation initiale en agriculture, mais j'ai embrassé ce secteur d'activité parce que j'y crois. Mais je m'inquiète pour l'avenir de mes enfants et de tous les fils d'agriculteurs qui voudront faire également carrière en agriculture à cause des insuffisances que je constate dans la prestation des agents d'encadrement qui sont formés dans les centres nationaux de formation, lycée agricoles, facultés... Il est courant que face à des problèmes posés par les producteurs sur le terrain, les agents répondent :

- « *J'ai fait la production végétale, mais la production maraîchère ou l'horticulture..., je ne m'y connais pas trop* ».
- « *Je suis pathologiste, je n'ai pas travaillé sur les insectes* »,
- « *J'ai fait Aménagement et Equipement rural ; je m'occupe des grands aménagements mais la petite irrigation, n'est pas mon fort* ».

Autant de réponses qui laissent les agriculteurs à la fois perplexes et désespérés. L'Association des OPA à l'élaboration des programmes d'enseignement et leur représentation au sein des Conseils d'administration de ces centres de formation, ce qui n'est pas le cas actuellement au Bénin, pourrait leur permettre de participer à la définition du profil des agents d'appui dont l'agriculteur a besoin aujourd'hui..

1/ La Recherche Agricole : des démarches de plus en plus participatives qui concourent à la formation des agriculteurs.

Les démarches de recherche agronomique ont évolué. À une démarche classique et « descendante » s'est largement substituée une approche prenant mieux en compte les besoins, les attentes et les contraintes des agriculteurs. Il faut encourager ces démarches de recherche-développement qui permettent d'impliquer les agriculteurs à toutes les étapes, de l'identification des contraintes et des thèmes de recherche jusqu'à la validation des résultats.

Cependant, ces travaux de recherche agricole ne seraient pas d'une grande utilité si les résultats ne sont pas accessibles aux utilisateurs qui doivent les valoriser.

En effet, les producteurs constatent souvent avec amertume que les travaux de recherche s'arrêtent juste après la phase de validation des résultats.

On a donc l'impression que les phases de conception de fiches techniques et de diffusions des technologies sont sans intérêt pour les chercheurs, les instituts de recherche et leurs partenaires. N'est-ce pas jeter de l'argent par la fenêtre que de faire des recherches agronomiques dont les résultats dorment dans les tiroirs et dans les salles de documentation ?

La question de la relance des activités de vulgarisation reste d'actualité. De plus les Organisations Professionnelles Agricoles doivent s'impliquer pour une vulgarisation de proximité.

2/ La Vulgarisation Agricole.

Les dispositifs de vulgarisation agricole mis en œuvre dans les pays africains au sud du Sahara ne répondent souvent pas aux préoccupations et difficultés vécues sur le terrain. Les technologies diffusées ne permettent pas toujours de résoudre les problèmes que vivent les agriculteurs. De plus, le nombre d'agents de vulgarisation mis à disposition des services publics d'encadrement est insignifiant par rapport aux centaines de milliers d'agriculteurs que ces derniers doivent conseiller et encadrer. Les formations polyvalentes reçues par ces agents ne les préparent pas à conseiller efficacement des agriculteurs et des OPA qui, à la faveur du transfert de compétence, acquièrent bien des connaissances et des expériences que les agents eux-mêmes n'ont pas et qu'ils ne se donnent pas les moyens d'identifier.

Sur la base de ces constats, nous pouvons faire les suggestions ci-après :

- La spécialisation des agents de vulgarisation par filières de production.
- Le renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles afin qu'elles puissent jouer une partition dans les activités de vulgarisation et contribuer à l'émergence de compétences endogènes,

- La spécialisation des ONG, prestataires contrairement à la situation actuelle où presque toutes ces organisations d'appui conseils "se disent prêtes à tout faire".

3/ Le Conseil Agricole, évolution de la vulgarisation classique.

Le conseil agricole, pour des raisons d'efficacité, devrait être subdivisé en deux volets distincts mais complémentaires, à savoir le Conseil de gestion (CdG) et en conseil technique (CT). Le Conseil de gestion tel que mis en oeuvre par le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE) présente beaucoup d'aspects positifs. Il permet l'émergence d'un nombre croissant de producteurs capables de prendre des décisions, de faire des choix de technologies adaptées, d'organiser le travail et de mieux gérer la trésorerie de leurs exploitations. Mais le système de parrainage mis en place pour démultiplier les connaissances enseignées rencontre quelques difficultés d'application. Quant au Conseil technique, il concerne l'approfondissement des connaissances des agriculteurs sur les itinéraires techniques, les bonnes pratiques agricoles et leur formation sur les techniques modernes appropriées de production en vue de leur professionnalisation.

Tenant compte du fait que les dispositifs de formation mis en oeuvre ne permettent pas d'atteindre un grand nombre de producteurs, le Projet d'Appui Institutionnel à la Modernisation de l'Agriculture Familiale (PAIMAF), dans sa composante « Appui aux OPA », a favorisé la formation d'agriculteurs formateurs pour faciliter l'émergence de compétences endogènes et pérenniser les acquis du projet.

Ces agriculteurs formateurs constituent des « agents » relais au service de leur OPA d'appartenance. Tout en diffusant les technologies reçues à leurs pairs, ils constituent des producteurs de référence dont la performance des exploitations provoque l'effet d'entraînement au sein des agriculteurs les plus réticents et moins engagés. Ils constituent aussi de l'expertise paysanne utilisée pour venir en appui à d'autres OPA menant les mêmes activités et qui ont besoin d'un léger appui technique extérieur pour se porter un peu mieux.

Cependant les agriculteurs formateurs se plaignent souvent d'une baisse de leur niveau d'engagement dans leur production agricole individuelle à force de diffuser les bonnes pratiques aux autres producteurs. Ce qui joue parfois sur leur rendement en fin de campagne. Il importe donc de trouver les mécanismes appropriés pour compenser raisonnablement le temps que ces agriculteurs formateurs passent hors de leur exploitation pour se consacrer au relèvement du niveau technique de leurs pairs.

4/ Une illustration au travers des expériences mises en oeuvre par l'Union Communale des Producteurs de Cotonou

Le Conseil de gestion au départ priorise l'enseignement et l'usage d'une large gamme d'outils de gestion tels que le journal de caisse, les fiches de gestion de parcelle, le cahier d'utilisation de la main-d'oeuvre non rémunérée, puis l'établissement des tableaux de flux de trésorerie, les plans de campagne, les bilans d'ouverture et de fermeture de campagne, etc.

Le dispositif technique mis en oeuvre à l'UCP-Cotonou est constitué d'un conseiller de gestion employé par un opérateur privé, qui encadre un groupe de 20 producteurs maraîchers (les parrains) provenant des différents groupements maraîchers membres de l'Union. Chacun de ces vingt producteurs forme à son tour au moins 4 maraîchers dans son groupement de base. Les réflexions avec le PADSE, les opérateurs prestataires privés, et les OPA engagés

dans le processus, sur les difficultés liés au système de parrainage ont amené l'UCP-Cotonou à identifier deux maraîchers formés du groupe 1 pour démultiplier les connaissances reçues en langue locale dans les groupements concernés. Le processus dans son ensemble a permis de former une cinquantaine de producteurs sur les outils de gestion des exploitations maraîchères.

Cependant le manque de matériel pédagogique, l'analphabétisme, et une compensation insuffisante de l'effort fourni par les maraîchers formateurs, constituent des contraintes majeures au renforcement de l'appropriation de la démarche par l'Union Communale des Producteurs de Cotonou.

4.1/ Formation en relation avec la recherche.

Dans le cadre du projet Agriculture périurbaine, l'Union Communale des Producteurs de Cotonou en partenariat avec l'institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), le Programme Cultures Maraîchères de l'Institut National de Recherche Agronomique du Bénin (INRAB), l'Organisation Béninoise pour la Promotion d'une Agriculture Biologique, la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), permet à quarante maraîchers de bénéficier d'une formation « Champ Ecole » sur la Gestion intégrée des nuisibles des cultures maraîchères.

Coordonné par l'IITA-BENIN, ce projet dénommé « Légumes de qualité grâce à une lutte intégrée participative » s'inscrit dans le cadre des activités de recherche agricole et constitue aussi une expérience « d'école pratique d'Agriculture » dans la mesure où les différentes activités développées se font en milieu paysan, c'est-à-dire sur les périmètres maraîchers de Cotonou et des environs.

La spécificité de la démarche est que les 40 maraîchers bénéficiaires partagent leurs expériences avec les autres producteurs en installant des parcelles de démonstration sur leurs sites respectifs, exactement comme cela se fait sur le site maraîcher principal.

Cette approche a permis aux agriculteurs urbains de Cotonou et du sud Bénin d'acquérir de nouvelles connaissances sur la reconnaissance des maladies, des ravageurs et des ennemis naturels, sur l'agrobiologie, et d'opérer des changements de comportements dans les pratiques de fertilisation des sols, de traitements phytosanitaires, etc.

4.2/ Echanges d'expertise.

L'UCP-Cotonou collabore avec d'autres unions de producteurs dans le domaine de la formation des agriculteurs. Nous pouvons citer les sessions de formation des maraîchers formateurs organisées avec l'Union Communale des Producteurs de Ouidah et l'initiative de d'appui technique apporté par le « Comité Culture Maraîchère » de l'UCP-Cotonou aux maraîchers de l'UCP de Houéyogbé.

En guise de conclusion.

À la lumière de ces différents points de réflexion, on se rend aisément compte que les fonctions de vulgarisation, de formation et de recherche incombent à tous les acteurs engagés dans le développement agricole. Ainsi, la définition des programmes et les stratégies de mise en œuvre doivent se faire de manière concertée avec les chercheurs, les centres de formation, les ONG, le secteur privé et les Organisations Professionnelles Agricoles qui ont un rôle majeur à jouer, rôle dont elles n'ont pas encore les moyens.

En tant qu'agriculteur, profondément engagé dans une organisation professionnelle, je pense que les dispositifs de formation, conventionnels ou plus informels, gagneraient à plus profondément impliquer les professionnels agricoles et leurs organisations dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs de formation agricole.